

<b>CONSEIL MUNICIPAL DE VAUNAC</b>
--

**Présents:** Mallorie Carreau, François Fillion, Viviane Foussette, Catherine Hall, Jean Claude Juge, François Lalizou, Bruno Lecler, Didier Mery, Pierre Rousseau.

**Excusés :** Pascale Duchassaing

**Budget**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, autorise un virement de crédit permettant de corriger une erreur de saisie.

**Administration**

Cédric Letourneur ayant réussi le concours d'agent de maîtrise, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de conserver ouvert et vacant l'emploi d'agent technique qu'il occupait jusqu'à présent et décide de créer un emploi d'agent de maîtrise afin de le nommer à ce poste. Le tableau des effectifs est modifié en conséquence.

Contrat labellisé MNT (complémentaire santé). La décision d'octroyer une aide de 10€ par employé a été entérinée par le Comité Technique.

Suite à son arrêt de travail, Nadine Joyaux doit passer une visite médicale début juillet. Elle n'aura plus aucune indemnité de la sécurité sociale à partir du 1<sup>er</sup> juillet. Dans l'attente d'un règlement définitif de son dossier, le contrat précaire de Patricia est reconduit.

Le département va poser des panneaux en Occitan sur les routes départementales, en complément des noms de commune existants. Il demande l'autorisation de faire de même sur les routes communales : ce qui concerne trois panneaux sur la commune. Le Conseil municipal donne son accord, compte tenu du fait que le coût de ces panneaux est entièrement pris en charge par le Département.

La commune adhère déjà à un contrat de fourniture d'énergie proposé par le SDE24 concernant l'éclairage public. Le syndicat propose le même type de prestation pour la fourniture d'énergie pour les bâtiments publics. Ce type de contrat permet de négocier de gros volumes et aboutit à des économies substantielles (de l'ordre de 20%) sur le montant de la facture d'électricité. Le Conseil municipal valide la signature d'un tel contrat avec le SDE24

**Communauté de communes**

La commune a reçu le rapport d'activité 2020 de la Communauté de Commune Périgord Limousin. Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, valide ce rapport.

**Voirie AFAFE**

Dans le cadre de l'AFAFE, 5,85 km de piste DFCI doivent être aménagés, les travaux comprenant le terrassement, la pose de géotextiles, un engravement d'une épaisseur pouvant varier de 20 à 40 cm, la réalisation de fossés avec busage lorsque nécessaire, aires de manœuvre pour les véhicules du SDIS, ainsi que la pose de panneaux de signalisation. Le montant total des travaux s'élève à 458 965€ auquel viennent s'ajouter le montant des honoraires de maîtrise d'œuvre et suivi environnemental soit un montant global de 497 586€. Ce montant dépasse légèrement le prix plafond de 75 000 €/km, en

usage en Nouvelle Aquitaine. Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, valide le dépôt d'un dossier de subvention auprès de la DDT, avec un taux de subvention espéré de 80%.

Le montant de l'ensemble des travaux de l'aménagement foncier étant désormais connu et s'élevant à 729 922€, le montant de la maîtrise d'œuvre assurée par la Communauté de communes associée à l'expert forestier M. Bidon, fixé à 7% de ce montant, est égal à 51 094€. Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, valide l'avenant numéro 1 au marché de maîtrise d'œuvre initial fixant le montant définitif des honoraires.

Suite à un problème de facturation de TVA, la délibération concernant la maîtrise d'ouvrage par la commune de Vaunac de l'ensemble de l'opération AFAFE doit être modifiée. Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, valide la nouvelle version de la délégation de maîtrise d'ouvrage qui prévoit la facturation de la TVA aux communes délégantes.

### **Programme de goudronnage des routes communales**

La route du Pic est pour l'instant en suspens. Il semble quand même intéressant de goudronner la 2<sup>ème</sup> partie située entre Marinette Bastide et Odette Peyronet (210m de linéaire, 592m<sup>2</sup> pour un montant de 4 451€

Les travaux initialement prévus concernent la route située entre Mazerolas et Lacadot, la route des Fermes vers Lacadot et la route de Lachenaud. En ajoutant les portions du Pic et la deuxième tranche de de Mazerolas, le montant total s'élèverait à 75 883€ pour un montant au budget de 74664€. Le Conseil Municipal décide d'engager la totalité des travaux, le faible surcoût sera financé par un virement de crédit.

### **Compte rendu des réunions syndicales**

#### **Commission voirie :**

Le nouveau périmètre de voirie communale d'intérêt communautaire fait apparaître une diminution de 3 270 ml (correspondant à la route de Lachenaud et la route de La Borde), avec un total 2022 de 20 310 ml, associé à une possible diminution des attributions de compensation de 5 232€. Le rééquilibrage des budgets au niveau de la communauté de commune, aboutirait malgré tout à une augmentation de l'attribution de compensation actuelle qui passerait de 32 496€ à 36 810€ soit une majoration de 4 314€.

#### **Smctom**

Une réunion a eu lieu entre la Communauté de commune et le SMD3, afin de préciser les modalités envisagées par la mise en place de la redevance incitative (REOMI = Redevance des Ordures Ménagères Incitative). Le SMD3 souhaite centraliser tous les fichiers des redevables concernés. Les redevables seraient identifiés et les bases établies sur déclaration. Le SMD3 assurera la facturation, éditera les titres et les rôles. La Communauté de commune se charge du recouvrement et reverse les redevances au SMD3 qui se charge des réclamations et des impayés. Un accès à la comptabilité de la Communauté de commune doit être effectif mais limité à la redevance des ordures ménagères (formalités à définir et finaliser avec l'ATD).

En ce qui concerne le dépôt des déchets non recyclables, le Smctom souhaite n'installer que des conteneurs aériens pour les nouveaux points de collecte. Les frais d'installation éventuels concernant la pose de nouveaux conteneurs semi enterrés devront être entièrement pris en charge par les communes. Affaire à suivre

#### **Syndicat des eaux de Glane :**

Le nouveau forage est en pratiquement terminé. Il ne servira que de secours, la source de Glane restant le captage principal.

Le tarif de l'eau est stable et harmonisé entre les deux syndicats.

#### **Syndicat des eaux de la Chapelle Faucher**

La turbidité de l'eau est probablement due à une perte de la Côte, favorisée en cas de forte précipitation.

### **Analyse énergétique des logements**

Le SDE finance une étude sur l'état de l'isolation des bâtiments communaux.

### **Financement des branchements électriques**

Le SDE24 ne prend en charge que les raccordements d'une longueur maximale de 100ml ou d'un rayon de 60ml par rapport au raccordement au réseau.

### **Station d'épuration**

Le terrain qui accueillera la station d'épuration est acheté. Le dossier de défrichage sur environ 6000m<sup>2</sup> est déposé. La taxe de défrichage ne sera pas due compte tenu d'une convention à établir avec un propriétaire reboisant une parcelle exploitée.

### **Salle des fêtes**

Le devis de réparation des plateaux endommagés des tables s'élève à 1700€ pour 10 plateaux. Il est probablement possible de recoller des chants souples sur les contours des plateaux non abîmés pour un coût inférieur au devis.

### **Panneaux photovoltaïques**

L'opération n'est pour l'instant pas subventionnable compte tenu de la production et de la revente envisagée d'électricité. Le Conseil municipal ne décide donc pas de l'engager actuellement et d'attendre une opportunité plus favorable

.

### **Préau**

Le dossier de subvention pour le déplacement du préau à coté de la salle des Fêtes est déposé.

### **Plan d'épandage des Alois**

Le dossier d'étude est consultable en mairie.

La séance est levée à 20 heures 30

Le secrétaire de séance

Rapporteur de la réunion